

Examen au cas par cas projet de Parc PV à Gurgy (71) Compléments

Quel est l'écartement prévu entre les panneaux ? Quel est le type de panneau envisagé ?

L'écartement prévu est de 3 mètres ; il s'agira de panneaux en silicium sur pieux battus. Pour l'instant nous envisageons un modèle de type Canadian Solar, CS7N-650MB-AG (650W).

Est-ce qu'une clôture du site est envisagée ? Si oui, quelle sera la superficie de l'espace clôturé ? Comment sera dimensionné la clôture ? Est-ce qu'elle sera adaptée au passage de la petite et moyenne faune terrestre ?

Nous conserverons la végétation présente en bordure du terrain et installerons une clôture rigide verte le long de la parcelle cadastrale. Elle mesurera 2 mètres de hauteur. Ferme Solaire envisage des mesures pour minimiser son impact sur la faune locale. Les aménagements tels que des passages dans le grillage pour la petite faune, des nichoirs et des hôtels à insectes, sont autant de moyens concrets de soutenir la biodiversité. Ces mesures visent à créer des habitats artificiels favorables à la faune locale, à encourager la nidification d'oiseaux, la reproduction d'insectes pollinisateurs et à fournir des refuges pour les petits animaux. Les répercussions sur la faune et la flore seront limitées et se concentreront principalement pendant la période des travaux, qui devrait s'étaler sur environ trois mois.

La volonté de Ferme Solaire de protéger au maximum la biodiversité sur le site démontre un engagement fort en faveur de la responsabilité environnementale. En intégrant des aménagements écologiques et en s'efforçant de minimiser les perturbations sur les espèces et les habitats avoisinants, Ferme Solaire cherche à contribuer activement à la préservation de la biodiversité locale et à maintenir l'équilibre écologique de la région, tout en développant son projet solaire de manière durable et respectueuse de l'environnement.

Quelle est la durée envisagée pour l'exploitation de la centrale ?

L'exploitation de la centrale est envisagée sur trente à quarante ans.

Quelle est la période envisagée pour la réalisation des travaux (prise en compte des périodes sensibles pour la faune) ?

Il s'agit de la construction d'une centrale d'1 MW avec des panneaux sur pieux battus ; la construction devrait durer 3 mois que nous nous efforcerons de lancer en dehors des périodes de reproduction.

Le site est implanté sur une zone à fort potentiel pour des présences de zone humide. Est-ce que des sondages avec le critère alternatif sol/flore ont été réalisés/sont prévus pour détecter la présence d'éventuelles zones humides ?

Compte tenu de la proximité de la Znieff de type 1, est-ce qu'une prospection du terrain a été réalisée/est prévue pour détecter la présence éventuelle d'espèces protégées sur le site ?

Nous tenons à mettre en lumière les circonstances particulières qui, selon nous, justifient cette exemption malgré la probabilité de milieu humide et la proximité avec les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) environnantes, notamment les ZNIEFF de type 1 au Nord de l'autoroute A6 (GRAVIERES DE GURGY), au Sud de l'Yonne (RUISSEAU DE LA BAULCHE) et au Nord-Ouest du site (MEANDRES DE L'YONNE A APPOIGNY ET GURGY).

- Distance géographique et barrières naturelles : Le site de notre centrale est géographiquement isolé des ZNIEFF par l'autoroute A6, le fleuve Yonne, constituant des barrières naturelles efficaces pour prévenir toute interférence avec les habitats sensibles des ZNIEFF.*
- Usage historique du site et présence d'un site polluant adjacent : Il est essentiel de noter que le site de notre centrale a un passé industriel et a été dégradé au fil des années en raison d'un usage antérieur - voir clichés issus de la base IGN Remonter le Temps ci-dessous :*
 - Extraction de sable pour la construction de l'autoroute A6*
 - Stockage de matériaux*
 - Remblais*

Nous nous engageons à réhabiliter le site de manière écologique et à restaurer ses caractéristiques naturelles autant que possible.

À proximité de notre site se trouve également un site industriel de Lafarge, qui, en raison de son activité passée, a généré des préoccupations environnementales.

Ces activités ont altéré l'écosystème local, le rendant inapproprié pour des habitats sensibles et des milieux humides. Par conséquent, il est peu probable que le site abrite actuellement des espèces rares ou des habitats naturels sensibles. De plus, en comparaison, notre projet est une opportunité de revitaliser une zone dégradée et d'améliorer l'environnement local grâce à la production d'énergie propre. Enfin, comme indiqué dans le plan d'implantation précédemment fourni, la centrale photovoltaïque sera déployée uniquement sur l'espace précédemment dégradé.

- *Communication et transparence : Notre projet est conforme à toutes les réglementations et lois en vigueur. Nous mettrons en œuvre des pratiques environnementales exemplaires pour assurer la protection des espèces et habitats sensibles. Nous veillerons à une gestion responsable des ressources, notamment en ce qui concerne l'eau, les herbiers aquatiques, les ceintures de végétation et les espaces humides. Le projet s'intégrera dans l'écosystème local sans perturber les habitats naturels sensibles des ZNIEFF. Nous sommes engagés envers une communication ouverte et transparente avec les autorités locales, les organismes de protection de l'environnement et la communauté environnante. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes pour garantir la préservation des ZNIEFF et répondre à toutes les préoccupations légitimes.*

Nous vous prions de considérer favorablement notre demande d'exemption d'étude d'impact environnemental, compte tenu des caractéristiques spécifiques du site. Nous sommes à votre disposition pour fournir toute information supplémentaire ou pour organiser une réunion afin de discuter plus en détail de notre engagement envers la préservation de l'environnement.